

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**  
**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE D'AUTRUI**

Comme l'impose la loi sur la diffusion audiovisuelle, un accord parental est obligatoire pour nous permettre d'afficher ou de diffuser par voie de presse, des photos où l'on aperçoit un enfant mineur.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter et signer l'autorisation ci-dessous qui sera valable pour l'année scolaire 2020-2021.

Je soussigné, M. ; Mme ; Melle ;

.....

autorise,

n'autorise pas

à me faire photographier ou à faire photographier mon/mes enfant(s)

.....

.....

dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique.

Fait à

Le

Signature du représentant légal ou tuteur